

VILLE DE GASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre

le : sept août

Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Anne-Marie WANIART, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 août 2024

PRÉSENTS : MM. Agnès MARTIN, François MATTON, Séverine VILLETTE, Didier SILVE, Elisabeth DIGNAC, Anne-Marie MARCELLINO, Serge VOTA, Patrice REYNAUD, Florence BEC, Florian MARQUES, Sébastien BRUNO.

Nombre de Conseillers :	
en exercice	22
présents	12
votants	17

Absents ayant donné pouvoir :

*Madame Sylvie BRUNET à Madame Agnès MARTIN
Madame Chantal SIMONI à Madame Elisabeth DIGNAC
Monsieur Philippe MURET à Madame Anne-Marie WANIART
Madame Caroline FUCHS à Monsieur Sébastien BRUNO
Madame Mélanie CASCANT à Séverine VILLETTE.*

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture
le : 08/08/2024
et de la publication sur le
site internet
le : 08/08/2024

Absents : MM. Hervé BERNE, Karim JERIBI, Grégory HERMELIN,
Anthony AMSTER, Solène PESCH.

Secrétaire de séance : Madame Séverine VILLETTE.

N° 24/68

OBJET : CCGST – RAPPORT D'ACTIVITÉS – EXERCICE 2023

Madame Anne-Marie WANIART, Maire, expose :

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, rapport qui fait l'objet d'une communication au Conseil Municipal.

Ainsi, le rapport d'activités de la Communauté de Communes du Golfe de Saint Tropez - Exercice 2023 est présenté aux membres du Conseil municipal.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son rapporteur :

-PREND ACTE du rapport d'activités de la Communauté de Communes du Golfe de Saint Tropez - Exercice 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulon dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



Copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Anne-Marie WANIART

La secrétaire
Séverine VILLETTE